

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE PREMIER - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente constituent le socle de la négociation commerciale et s'appliquent sans réserve et en priorité à toutes les ventes conclues par la société COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES DOCKS MARITIMES TECHNIDIS auprès des Acheteurs, quelque soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de la société COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES DOCKS MARITIMES TECHNIDIS.

La société COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES DOCKS MARITIMES TECHNIDIS se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, seront appliquées les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont communiquées sans délai à tout Acheteur qui en fait la demande.

Le fait que la société COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES DOCKS MARITIMES TECHNIDIS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Vendeur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ARTICLE 2 – Commandes

2-1 – Commande

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur de produits aux Conditions Générales de Vente, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, publicités, notices émis par le Vendeur qui n'ont qu'une valeur indicative et informative non contractuelle.

Sauf convention particulière et écrite, toute commande doit être passée par écrit et faire l'objet d'une acceptation du Vendeur.

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Vendeur. Les commandes faisant l'objet d'un acompte ne seront validées par le Vendeur qu'à réception du montant de l'acompte.

2-2 – Modifications éventuelles de la Commande

Les éventuelles modifications demandées par l'Acheteur ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités du Vendeur et à sa seule discrétion, que si elles lui sont notifiées par écrit.

En tout état de cause, les modifications ne pourront être acceptées que si elles sont signifiées au Vendeur dans les 48 heures après la commande initiale. Un nouveau bon de commande sera émis avec ajustement éventuel du prix.

2-3 – Annulation de Commande

Pour les commandes faisant l'objet d'un acompte, l'annulation de la commande par l'Acheteur après son acceptation par le Vendeur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, emportera acquisition de l'acompte à titre d'indemnisation forfaitaire au profit du Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement, sans préjudice de toutes autres actions que le Vendeur serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acheteur.

Pour les commandes ne faisant pas l'objet d'un acompte, l'annulation de la commande par l'Acheteur après son acceptation par le Vendeur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, emportera acquisition d'une somme correspondant à 50% de la facture totale au Vendeur, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

ARTICLE 3 – Tarifs

Les produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par le Vendeur.

Les tarifs portés sur les catalogues, prospectus ou tout autre document sont donnés à titre informatif et n'engagent pas contractuellement le Vendeur. Ces tarifs peuvent faire l'objet de modifications à tout moment de la part du Vendeur.

Sauf conventions contraires, les tarifs mentionnés lors de la commande sont nets et hors taxes, départ usine et emballage en sus. Ils ne comprennent notamment ni le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge du Client.

ARTICLE 4 – Conditions de paiement

4-1

Sauf convention contraire, toutes les ventes doivent être réglées au comptant (sans escompte ni remise) par chèque bancaire établi à l'ordre du Vendeur, virement ou carte bancaire. Le règlement de l'intégralité du prix de vente doit se faire au jour de la livraison des produits dans les conditions définies à l'article « Livraison » ci-après et comme indiqué sur la facture remise à l'Acheteur.

Sauf convention contraire, pour les fabrications sur plans ou spécifications Clients et pour toutes commandes hors catalogue, un acompte correspondant à 30% du prix total d'acquisition des produits susvisés est exigé lors de la passation de la commande. Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la livraison, dans les conditions définies ci-après.

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Vendeur pour paiement comptant.

4-2

En cas de vente moyennant un paiement différé en raison de conditions particulières de vente, celui-ci doit intervenir à l'échéance figurant sur la facture correspondante.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé ou dans un délai inférieur à celui figurant sur la facture émise par le Vendeur.

4-3

Sauf accord préalable et exprès du Vendeur pour une prorogation de l'échéance figurant sur la facture, tout retard de paiement entraîne cumulativement :

- l'exigibilité immédiate et automatique de toutes les sommes dues par le Client, quel que soit le mode de règlement prévu,
- l'application de pénalités de retard calculées au taux mensuel de 1,5% du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, étant entendu que lesdites pénalités seront automatiquement et de plein droit acquises au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, et entraînera, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur.

En cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Vendeur se réserve en outre le droit de suspendre ou de résilier toutes les commandes en cours du Client, après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai de 15 jours.

4-4

Les prestations de service sont facturées au prix en vigueur à la date de passation de la commande. Ces prix prennent en considération les éventuels rabais, remises ou ristournes que le Vendeur serait amené à consentir.

4-5

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 € sera due, de plein droit et sans notification préalable par l'Acheteur en cas de retard de paiement. Le Vendeur pourra demander de plein droit à l'Acheteur une **indemnisation complémentaire correspondant aux frais de recouvrement effectivement engagés** par voie contentieuse si ces frais dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

ARTICLE 5 – Livraisons

La livraison sera effectuée au lieu déterminé par le Client lors de la commande.

Les produits acquis par l'Acheteur seront livrés conformément au délai transmis par le fabricant et au plus tard dans un délai de 90 jours, à compter de la réception par le Vendeur du bon de commande correspondant dûment signé et accompagné le cas échéant du montant de l'acompte exigible à cette date.

Le Vendeur s'efforce de respecter les délais de livraison communiqués à l'Acheteur. Toutefois, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans garantie car ils dépendent de la disponibilité des marchandises et des transporteurs, ainsi que de l'ordre des commandes.

Le Vendeur ne pourra donc en aucun cas voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acheteur ni se voir réclamer des pénalités quelconques en cas de retard de livraison.

En cas de retard supérieur à 90 jours, l'Acheteur pourra demander la résolution de la vente. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par le Vendeur.

En tout état de cause, aucune remise ou paiement de dommage intérêt ne pourra être exigé par l'Acheteur.

Les produits voyagent aux risques et périls de l'Acheteur.

L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément formulées par écrit au Vendeur et/ou au Transporteur, dans un délai de **48 heures** à compter de la livraison, les produits délivrés seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'Acquéreur.

ARTICLE 6 – Réclamations - Dommages non apparents - Non conformité

6.1 - Réclamations

Toutes réclamations de quelque nature que ce soit devront être présentées au Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la livraison des marchandises. La réclamation devra être détaillée et indiquer clairement les raisons de l'insatisfaction. L'Acheteur qui dépose une réclamation peut la retirer à tout moment. Tout retrait est définitif.

6.2 Retour d'un produit non conforme

L'article L. 211-5 du Code de la consommation précise la définition d'un bien conforme.

« Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Si les marchandises achetées se révèlent non conforme à la commande, en application des dispositions de l'article L. 211- 5 du Code de la consommation, l'Acheteur peut s'il le souhaite retourner les marchandises.

Les frais d'emballage et de transport relatifs au retour sont alors à la charge de l'Acheteur. Les marchandises retournées voyagent aux frais et risques de l'Acheteur.

La demande de retour doit respecter les modalités suivantes. L'Acheteur doit informer par écrit dans un délai de 7 jours à compter de la réception des marchandises le Vendeur de la non-conformité des produits.

Le retour des marchandises doit s'opérer dans un délai de 15 jours à compter de la réception. A défaut, la demande de retour ne sera pas prise en compte.

En cas de défaut de conformité dûment prouvé par l'Acheteur et accepté par le Vendeur, ce dernier remplacera à ses frais les marchandises. Le Vendeur pourra proposer un bien ou un service d'une qualité ou d'un prix équivalent.

A défaut de pouvoir remplacer les marchandises, le Vendeur procédera au remboursement des produits livrés.

En tout état de cause, ce droit de retour ne pourra être accepté que pour les produits renvoyés dans un état permettant leur remise en vente, c'est-à-dire en parfait état de conservation, dans leur emballage d'origine et ne présentant aucun signe de démontage ou d'utilisation. Les articles retournés incomplets, abîmés, dégradés, utilisés, endommagés ou salis par le Client ne seront pas repris et ne feront l'objet d'aucun remboursement ni échange.

En cas de retour d'un produit par l'acheteur, pour toute raison n'incombant pas au vendeur, celui-ci peut, en cas d'accord, facturer à l'acheteur une décote.

ARTICLE 7 – Transfert de propriété - Transfert des risques

LE TRANSFERT DE PROPRIETE DES PRODUITS DU VENDEUR, AU PROFIT DE L'ACHETEUR, NE SERA REALISE QU'APRES COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR CE DERNIER, ET CE QUELLE QUE SOIT LA DATE DE LIVRAISON DESDITS PRODUITS.

EN REVANCHE, LE TRANSFERT DES RISQUES DE PERTE ET DE DETERIORATION DES PRODUITS DU FOURNISSEUR SERA REALISE DES ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE PAR LE VENDEUR.

ARTICLE 8 – Responsabilité du Vendeur - Garantie

Les produits livrés par le Vendeur bénéficient de la garantie assurée par les fabricants à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation, sous réserve que cette non-conformité ait été précisée au vendeur.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'Acheteur, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Vendeur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 8 jours à compter de leur découverte.

Pour bénéficier de la garantie, toute marchandise doit être, au préalable, soumise au Vendeur dont l'accord est indispensable pour tout remplacement ou réparation de ladite marchandise.

Pour bénéficier de la garantie, l'Acheteur doit retourner les marchandises accompagnées de leur facture de vente, qui tient lieu de bon de garantie.

Le Vendeur remplacera ou fera réparer les produits sous garantie jugés défectueux.

Le remplacement des produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

L'acheteur perdra le bénéfice des garanties légales et conventionnelles notamment en cas :

- d'utilisation anormale ou abusive du produit ;
- de réparations ou de toutes interventions exécutées par des personnes étrangères au vendeur ou non agréées par lui ou par le fabricant, ou si ces interventions n'ont pas respecté les instructions.

Le vendeur pourra suspendre les garanties légales et conventionnelles en cas de retard ou de non paiement total ou partiel du prix du produit.

ARTICLE 9 – Informatique et Liberté

Les informations personnelles de l'Acheteur sont recueillies par le Vendeur afin de traiter les commandes et permettre le suivi de son dossier.

Le Vendeur s'engage à protéger les données personnelles de l'Acheteur. Toutes les données recueillies par le Vendeur sont traitées avec la plus stricte confidentialité, conformément à la législation relative à la protection des données personnelles.

Chaque Client dispose conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978 d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

ARTICLE 10 – Litiges

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRETATION, SON EXECUTION, SA RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-NAZAIRE.

CETTE CLAUSE S'APPLIQUE MEME EN CAS DE DEMANDE INCIDENTE, DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D' APPEL EN GARANTIE, ET QUELS QUE SOIENT LE MODE ET LES MODALITES DE PAIEMENT DES MARCHANDISES OBJETS DE LA VENTE.

ARTICLE 11 – Acceptation de l'Acheteur

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce

fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

ARTICLE 12 – Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.